

## Séance du mardi 3 juin 2014

*Le trois juin deux mille quatorze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Philippe DANNE, Maire.*

### Présents

Mrs DANNÉ Philippe, LACAMPAGNE Didier, FERNANDEZ Francis, JOSEPH Eric, CORNET Bruno, CAZEAUX Christian, LALANNE Fabien.

Mmes TALABOT Martine, DUCOS Martine, BERNARDES RAMOS Olinda, LOUVET Emmanuelle, FABRIKEZIS Fabienne.

### Absents

Madame QUELLIEN Bérengère donne procuration à Philippe DANNE.

Madame ROBIN Danielle

Monsieur ROUBY Didier

### Secrétaire de séance

Eric JOSEPH

---

### Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 17 avril 2014*
  2. *Approbation et signature du compte rendu du 24 avril 2014*
  3. *Désignation de la Commission Communal des impôts*
  4. *Désignation d'un référent à la sécurité routière*
  5. *Détermination des ratios promus-promouvables*
  6. *Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)*
  7. *SDEEG : Subvention des travaux d'éclairage public 2014.*
  8. *Signature d'un accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires.*
  9. *Signature d'une convention avec la société BCAQUITAINNE pour la vérification et le contrôle technique annuel des aires de jeux et infrastructures sportives.*
  10. *Aire de jeux*
  11. *Création d'un nouvel accès au groupe scolaire : Signature du document d'arpentage.*
  12. *Virements de crédits.*
- 

*A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

#### **I. Approbation et signature du compte rendu du 17 avril 2014.**

Le compte rendu de la séance du 17 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **II. Approbation et signature du compte rendu du 24 avril 2014.**

Le compte rendu de la séance du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **III. Désignation de la Commission Communale des impôts.**

Considérant qu'il convient pour le Conseil Municipal, chaque année, de dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs.

Considérant que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le Maire ou l'adjoint délégué, président et six commissaires.

Considérant qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes de Montesquieu, deux personnes susceptibles d'être désignées en tant que membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs par le directeur départemental des finances publiques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. dresse la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts direct, comme suit :
  - Président : Monsieur le Maire Philippe DANNE
  - Commissaires titulaires : Monsieur ALGAYON Philippe, Madame CARRAU épouse AUDREN Huguette, Madame DE GRANVILLIERS Anne, Monsieur VIGORIE Pierre, Monsieur CAMBLONG Alain, Didier LACAMPAGNE.
  - Suppléants : Madame DUBOURG épouse CRIDELAUSE Nicole, Monsieur GODEAU Jean Michel, Monsieur SUBERVIE Charles, Monsieur GERAUD Bruno, Madame RICAUD épouse DUCOS Martine, Monsieur TEMPEZ Marcel.
2. Dresse la liste des contribuables susceptibles d'être proposés par la Communauté de Communes de Montesquieu à la Commission Intercommunale des Impôts directs :
  - Commissaire titulaire : Monsieur LACAMPAGNE Didier
  - Commissaire suppléant : Madame RICAUD épouse DUCOS Martine

#### **IV. Désignation d'un référent à la sécurité routière**

Dans la continuité d'un précédent comité interministériel de sécurité routière et dans le cadre du renforcement de l'action locale et de la mobilisation des partenaires territoriaux, l'ensemble des communes du département de la Gironde désigne en leur sein un élu référent sécurité routière.

Le renouvellement du conseil municipal donne lieu à la désignation d'un nouvel élu référent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Christian CAZEAUX comme élu référent.

#### **V. Détermination des ratios promus-promouvables**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007. Il appartient désormais à chaque assemblée délibérant de fixer après avis du comité technique paritaire, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux appelé « ratio promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 mai 2014,

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit pour l'année 2014 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Effectif du grade	Nombre de promouvables	ratio(%)	Nombre de nomination possible	Observations
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	100%	0	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	100%	0	0
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	100%	0	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	5	3	100%	3	0
Adjoint territorial d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	100%	0	0
Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	0	100%	0	0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire

## **VI. FDAEC**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que par décision de la Commission Permanente, le Conseil Général a décidé de reconduire le dispositif et les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) pour l'exercice 2014. La dotation allouée à la commune s'élève à 7 319,26€.

Après avoir été informé des diverses modalités d'attribution de ce fonds, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité :

- de réaliser les opérations suivantes : achat d'un lave vaisselle, d'équipement informatique pour le secrétariat de mairie.
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 7 319,26 € au titre des investissements précités, soit 100% de la subvention allouée à notre commune.
- d'assurer le financement de la façon suivante :

Montant total des acquisitions et travaux prévus :	9 236.15€ HT
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Part de la subvention FDAEC allouée à l'équipement : 7 319.26 € (soit 100% du montant global de la subvention, soit 79,25% du montant HT des achats en équipement)</li> <li>▪ Autofinancement communal sur le HT : 1 916.89 € (soit 20,75%)</li> </ul>	

## **VII. SDEEG : Subvention des travaux d'éclairage public 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le devis des travaux d'éclairage public pour le renouvellement des foyers en 2014.

Le montant de ces travaux s'élève à :

1. 13 905.78 € HT pour les travaux
2. 973.40 € HT pour la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS
3. 2 781.16 € TVA sur les travaux

Soit un montant total TTC de 17 660.34 €. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% sur le montant HT plafonné à 60 000€

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1. prévoit le plan de financement suivant pour les travaux d'éclairage public prévus en 2014 à savoir le renouvellement des foyers

- Subvention SDEEG 20% 2 975.84 €.
- Autofinancement 11 903.34 €.

Soit un total de 14 879.18 € HT.

2. charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Syndicat Départemental de l'Énergie Électrique et l'autorise à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

## **VIII. Signature d'un accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires**

Le centre de Gestion de la Gironde assure dans le cadre d'une prestation de services la production des états de paye dématérialisés pour le compte de la Commune d'Ayguemorte les Graves.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de production et de communication de ces états de paye au comptable public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents administratif s'y rapportant.

## **IX. Signature d'une convention avec la société BCAQUITAINE.**

La présente convention a pour objet de répondre aux obligations réglementaires relatives au contrôle technique annuel de la vérification des aires de jeux et des infrastructures sportives.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Il précise que la convention est conclue pour une durée de 3 années expressément reconductible. Le montant annuel de la prestation étant de 675€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

#### **X. Création d'un nouvel accès au groupe scolaire : Signature du document d'arpentage**

Le préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, a déclaré, par arrêté en date du 5 février 2014, d'utilité publique au profit de la Commune d'Ayguemorte les Graves, les travaux de création d'un nouvel accès au groupe scolaire depuis la rue le Traversan.

Dès lors, et à défaut d'accord amiable, il convient de poursuivre la procédure et de constituer le dossier d'enquête parcellaire. Ce dernier devra être adressé au préfet accompagné du document d'arpentage traité en expropriation.

Dès lors, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document d'arpentage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document d'arpentage tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

#### **XI. Virements de crédits**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de procéder au vote des virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014.

##### **Crédits à ouvrir**

<i>Sens</i>	<i>Section</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Dépenses	Investissement	20	2031	39	Frais d'étude	5 000,00 €
Dépenses	Investissement	20	2031	30	Frais d'étude	1 500,00 €
<b>Total</b>						<b>6 500,00 €</b>

##### **Crédits à réduire**

<i>Sens</i>	<i>Section</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Dépenses	Investissement	040	2031	39	Frais d'étude	- 5 000,00 €
Dépenses	Investissement	040	2031	30	Frais d'étude	- 1 500,00 €
<b>Total</b>						<b>- 6 500,00 €</b>

#### **XII. Questions diverses**

- L'AGEA a demandé la mise à disposition de la Salle La Sablière le mercredi soir de 19h à 20h à la place de la salle d'évolution de l'école. Monsieur le Maire est favorable à cette proposition. Fabienne FABRIKEZIS attire l'attention de ses collègues sur la nécessité de respecter l'équité de traitement entre les différentes associations de la commune. Après débat, il est envisagé de répondre favorablement à l'AGEA sous réserve de demandes du même type de la part d'autres associations. Un point sera fait à l'occasion de la prochaine réunion de la vie associative organisée au mois de novembre.
- Philippe DANNE a sollicité le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu pour la tenue d'une réunion d'information du conseil municipal en commissions réunies sur la question des gens du voyage le 10 juin prochain.
- La SODEXO qui assurait le service public de restauration scolaire ne sera plus en mesure de nous livrer en liaison chaude à compter de la prochaine rentrée scolaire. Dès lors, il convient de trouver une solution dans l'urgence. A ce titre, un courrier a été adressé à la SODEXO.

- L'échangeur de La PRADE va faire l'objet d'un réaménagement. Le montant des travaux s'élève entre 4 et 5 millions d'euros. En revanche la question de la sécurisation du carrefour du Petit Breton reste sans réponse à ce jour considérant l'incertitude liée aux travaux GPSO.
- Un devis a été demandé auprès de l'imprimerie au fil des pages pour l'édition d'un flash info en couleur. Le devis s'élève à 170€ HT contre 55€ HT en noir et blanc. Après débat, il est décidé de continuer sur une édition en noir et blanc.
- Suite aux plaintes à répétition des riverains de la rue Le Traversan au sujet des problèmes de circulation et de stationnement Rue le Traversan le mercredi à la sortie de l'école, un appel au civisme et au respect des règles du code de la route sera fait dans le prochain flash afin de sensibiliser les parents d'élèves.
- Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus du conseil municipal pour leur participation à l'organisation de la maïade qui a rencontré un vif succès.
- Monsieur BOUEIX a remercié le conseil municipal pour les condoléances qui avaient été adressées à sa famille à l'occasion du décès de son épouse.
- La date de la prochaine promenade cantonale a été arrêtée au 21 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.